
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 9 mars 2026, la présidente de la communauté de communes du Pays de Pouzauges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La procédure de modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays de Pouzauges (85)* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Hervé JOËSSEL, ingénieur informatique, demeurant à Noirmoutier-en-l'Île (85330) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Laurent DUFOUR, Commissaire général de police à la retraite, demeurant à La Roche-sur-Yon (85000) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de Vendée, à Monsieur Hervé JOËSSEL et à Monsieur Laurent DUFOUR.

Fait à Nantes, le 11 mars 2026.

Par délégation, pour le président,
La première vice-présidente,


Frédérique Specht-Chazottes